

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC SAINT RAPHAEL GALLIENI, 32 PLACE MARECHAL GALLIENI 83700 ST RAPHAEL déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 50 €.

MME EMILIE DESSEAUX , représentant de la société Aarvan S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 263 IMPASSE DES MARJOLAINES 83480 PUGET SUR ARGENS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
DESSEAUX EMILIE	50	50 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

CIC Lyonnaise de Banque
Chargée des Affaires Professionnelles
32 Place Maréchal Gallieni
83700 ST RAPHAEL